



FICHE PRATIQUE DE LA RECOMMANDATION RÉGIONALE ESCALIER MÉCANIQUE ET TROTTOIRS ROULANTS (EMTR)



Synopsis des interventions

Cercle vertueux du déroulé des interventions

1 Les plans de prévention, les analyses de risques, les modes opératoires sont validés, disponibles et à jour.

5 Le retour sur expérience du chantier permet la mise à jour du plan de prévention avec le client.

**RECOMMANDATION
RÉGIONALE
EMTR**

2 La programmation avec le client permet l'intervention en sécurité.

3 Pendant l'intervention, la sécurité passe en premier en relation avec le client. Sinon, il convient de mettre à jour le plan de prévention.

4 Mise en place des protections et des moyens de maintenance pour l'intervention. Respect des consignes et méthodologies définies au plan de prévention.



TRAVAUX SUR EMTR

**Assurer
la sécurité
lors d'une
intervention**





Plans de prévention

Pour la sécurité des salariés :

- tous les intervenants (décideurs et experts) se réunissent pour valider le plan de prévention et les études de sécurité associés à chaque machine
- une intervention = une étude de sécurité + des plans de prévention
- les techniciens ont connaissance du plan de prévention avant l'intervention
- les modes opératoires et la pertinence des moyens nécessaires sont vérifiés sur le terrain



Pour plus d'informations, consultez la recommandation régionale EMTR (DTE 284).

- 👉 Analyse des principaux risques et situations de travail : chapitre 3 (page 5)
- 👉 Plan de prévention : chapitres suivant et chapitre 4.6 (page 11)
- 👉 Tableau guide à compléter lors de la rédaction du plan de prévention : annexe 3 (page 17)

Afin d'aider l'entreprise et les salariés les fiches pratiques sur les principaux risques sont disponibles sur Cramif.fr



Prévenir les risques chimiques, biologiques et environnementaux



Prévenir les risques de chute



Prévenir les risques d'écrasement et de projection



Prévenir les risques de manutention et liés aux postures de travail



Prévenir les situations de travail isolé, les risques psychosociaux et autres risques spécifiques



FICHE PRATIQUE DE LA RECOMMANDATION RÉGIONALE ESCALIER MÉCANIQUE ET TROTTOIRS ROULANTS (EMTR)



Prévenir les risques de chute

Les étapes à suivre avant d'intervenir



1

Signaler un danger

Interdire l'accès

2



3

Protéger les usagers

Se protéger

4



5

S'organiser au niveau
de l'éclairage



TRAVAUX SUR EMTR
Assurer la sécurité lors
d'une intervention

**Prévenir
les risques
de chute**



- **Matériel à adapter en fonction de l'intervention.**
- Pour consulter la liste complète du matériel, référez-vous au chapitre 4.1 de la recommandation régionale EMTR ([DTE 284](#)).
- Pour ne rien oublier, utilisez le tableau de suivi de votre entreprise ou celui au verso de cette fiche.





Prévenir les risques de chute

Les étapes à suivre avant d'intervenir

Opération/tâche	Mesures de prévention	✓
<ul style="list-style-type: none">■ Travail dans le caisson	Privilégier la mise en place d'échelons et d'une barre de préhension ou crosse de rétablissement, comme préconisé dans la norme en vigueur. A défaut, mettre en œuvre un dispositif d'accès approprié.	
<ul style="list-style-type: none">■ Contrôle périodique■ Remplacement d'éléments■ Pannes ou dysfonctionnements imprévus	Disposer d'une surface de travail plane dans les caissons.	
<ul style="list-style-type: none">■ Travail à proximité d'un caisson ouvert	Mettre en œuvre des barrières de protection solidarisées à l'EMTR ou au bâtiment ou amovibles avec une signalisation accès interdit ou sens interdit.	
<ul style="list-style-type: none">■ Déplacement sur l'appareil ou intervention à proximité d'un trou de marche	Baliser ou protéger le trou de marche avec des plaques de marches suffisamment résistantes.	
<ul style="list-style-type: none">■ Déplacement sur les axes de chaînes de marche	Mettre en place des protections sur les trous de marche.	
<ul style="list-style-type: none">■ Intervention sur échafaudage ou nacelle	Outils conformes et contrôlés, stabilité, formation du personnel.	
<ul style="list-style-type: none">■ Utilisation des EMTR pour le transport de marchandises ou de matériels	Interdire le transport de marchandises ou de matériels sur les escaliers mécaniques et trottoirs roulants au-delà des équipements transportés par le salarié.	
<ul style="list-style-type: none">■ Contrôle périodique■ Démontage de marches■ Remplacement d'éléments■ Pannes ou dysfonctionnements imprévus	Privilégier la mise en place d'un éclairage 200 lux au sol sur les zones de travaux. A défaut, utiliser les moyens individuels : lampe de poche, baladeuse, casquette avec éclairage intégré, etc.	



FICHE PRATIQUE DE LA RECOMMANDATION RÉGIONALE ESCALIER MÉCANIQUE ET TROTTOIRS ROULANTS (EMTR)



Prévenir les risques d'écrasement et de projection

Les étapes à suivre avant d'intervenir



1

Utiliser un boîtier
d'inspection

Mettre en place
des moyens de
communication

2



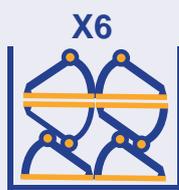
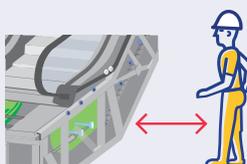
3

Communiquer
avant d'agir



Se protéger
ou se retirer

4



5

Limiter l'empilement
à 6 marches maximum



TRAVAUX SUR EMTR
Assurer la sécurité lors
d'une intervention

**Prévenir
les risques
d'écrasement
et de projection**



- **Matériel à adapter en fonction de l'intervention.**
- Pour consulter la liste complète du matériel, référez-vous au chapitre 4.2 de la Recommandation régionale EMTR ([DTE 284](#)).
- Pour ne rien oublier, utilisez le tableau de suivi de votre entreprise ou celui au verso de cette fiche.





Prévenir les risques d'écrasement et de projection

Les mesures de prévention à vérifier

Opération/tâche	Mesures de prévention	✓
<ul style="list-style-type: none">■ Contrôle périodique■ Démontage de marches■ Remplacement d'éléments■ Pannes ou dysfonctionnements imprévus	<p>Si l'appareil ne dispose pas de boîtier d'inspection :</p> <ul style="list-style-type: none">- privilégier la mise en place d'un boîtier d'inspection comme préconisé dans la norme EN115-2 en vigueur- à défaut mettre en œuvre une procédure particulière à l'appareil	
	<p>Pour prévenir tout risque de déplacement intempestif, consigner électriquement et/ou mécaniquement.</p> <p>Privilégier le boîtier de commande à 2 mains, à défaut une procédure permettant l'intervention en sécurité.</p>	
	<p>Interrupteurs d'arrêt d'urgence conformes et testés dans toutes les zones techniques (caissons).</p>	
	<p>Protéger les parties tournantes.</p> <p>Prévoir et mettre en œuvre une procédure particulière à l'appareil en cas de nécessité de faire fonctionner l'appareil sans les protections.</p> <p>Se retirer de la zone à risques.</p>	

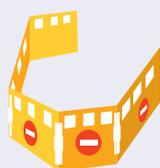


FICHE PRATIQUE DE LA RECOMMANDATION RÉGIONALE ESCALIER MÉCANIQUE ET TROTTOIRS ROULANTS (EMTR)



Prévenir les risques de manutention et liés aux postures de travail

Les étapes à suivre avant d'intervenir



Utiliser les moyens
de manutention et
de levage



Respecter les
postures



1

Définir la zone
de stockage

2



3

Si beaucoup de
manutention :
intervenir à deux

4



5

Main courante :
utiliser les outils adaptés et
respecter les procédures
validées



TRAVAUX SUR EMTR

Assurer la sécurité lors
d'une intervention

**Prévenir les
risques de
manutention et
liés aux postures
de travail**



- **Matériel à adapter en fonction de l'intervention.**
- Pour consulter la liste complète du matériel, référez-vous au chapitre 4.4 de la Recommandation régionale EMTR ([DTE 284](#)).
- Pour ne rien oublier, utilisez le tableau de suivi de votre entreprise ou celui au verso de cette fiche.





Prévenir les risques de manutention et liés aux postures de travail

Les étapes à suivre avant d'intervenir

Opération/tâche	Mesures de prévention	✓
<ul style="list-style-type: none">■ Port répétitif d'éléments (marches)	<p>Chariot de manutention disponible à proximité de l'intervention. Lors des visites techniques nécessitant le retrait de plus de 9 marches et en l'absence de moyens de manutention adaptés, il est préconisé l'intervention de 2 salariés afin de faciliter le démontage et remontage des marches.</p>	
<ul style="list-style-type: none">■ Port d'éléments lourds (contrôleur)	<p>Potence de manutention disponible à proximité pour l'intervention. Chariot de manutention si déplacement.</p>	
<ul style="list-style-type: none">■ Manipulation des trappes de caisson	<p>Equipement et procédures adaptés à la tâche à réaliser.</p>	
<ul style="list-style-type: none">■ Manipulation de la main courante	<p>Equipement et procédures adaptés à la tâche à réaliser.</p>	

FICHE PRATIQUE DE LA RECOMMANDATION RÉGIONALE ESCALIER MÉCANIQUE ET TROTTOIRS ROULANTS (EMTR)



Prévenir les risques chimiques, biologiques et environnementaux

Les étapes à suivre avant d'intervenir



1

Utiliser uniquement les
produits chimiques connus
et référencés par l'entreprise

Lire les fiches de
sécurité disponibles

2



3

Si présence d'amiante
suspectée, ne pas
intervenir sans formation

Se protéger

4



5

Ranger et sécuriser les
produits chimiques utilisés.
Evacuer les déchets



TRAVAUX SUR EMTR

Assurer la sécurité lors
d'une intervention

Prévenir les
risques chimiques,
biologiques et
environnementaux



- Matériel à adapter en fonction de l'intervention.
- Pour consulter la liste complète du matériel, référez-vous aux chapitres 4.3, 4.5 et 4.7 de la Recommandation régionale EMTR ([DTE 284](#)).
- Pour ne rien oublier, utilisez le tableau de suivi de votre entreprise ou celui au verso de cette fiche.





Prévenir les risques CHIMIQUES

Les mesures de prévention à vérifier

Opération/tâche	Mesures de prévention	✓
■ Amiante	<p>Le dossier technique amiante (DTA) doit être fourni par l'EU avant la signature du marché. Les travaux ou interventions sur les matériaux contenant de l'amiante sont encadrés par le code du travail.</p> <p>Le personnel doit être formé impérativement à ce risque spécifique.</p> <p>Avant tout travaux, un repérage amiante avant travaux devra être effectué et communiqué à l'EE.</p>	
■ Produits chimiques	<p>Produits choisis et agréés par l'EE.</p> <p>Respecter les consignes spécifiques à l'utilisation de chaque produit prévues sur la FDS.</p> <p>Utilisation dans des espaces non clos.</p>	
■ Concentration de poussières	<p>Privilégier les protections collectives avec fermeture de zone. À défaut, port de protections adaptées, sur-combinaison.</p>	
■ Biologique et bactériologique	<p>Appliquer les procédures définies par le client.</p> <p>Equipements : pelle et balayette, pince à déchets, boîtes à seringues, gants adaptés.</p>	
■ Bruit	<p>Porter des protections auditives.</p>	
■ Températures extrêmes	<p>Vêtements adaptés, organisation des horaires de travail, mise à disposition de moyens collectifs, sensibilisation des intervenants.</p>	
■ Travaux salissants	<p>Privilégier la mise à disposition d'un vestiaire.</p>	
■ Evacuation des différents déchets	<p>Prévoir les équipements individuels adaptés du type sur-combinaison.</p> <p>A définir lors de la rédaction du plan de prévention.</p>	



FICHE PRATIQUE DE LA RECOMMANDATION RÉGIONALE ESCALIER MÉCANIQUE ET TROTTOIRS ROULANTS (EMTR)



Prévenir les situations de travail isolé, les risques psychosociaux et autres risques spécifiques

Les étapes à suivre avant d'intervenir



1 Appliquer la
procédure définie
ou DATI

1

Identifier l'intervention pour
informer les usagers (action
client)



2



3

Intervenir à deux lors
de visites techniques
importantes

En cas de
problème appliquer
la procédure
définie

4



5

En cas d'agressions,
en parler



TRAVAUX SUR EMTR

Assurer la sécurité lors
d'une intervention

Prévenir les
situations de travail
isolé, les risques
psychosociaux
et autres risques
spécifiques



- Matériel à adapter en fonction de l'intervention.
- Pour consulter la liste complète du matériel, référez-vous aux chapitres 4.3, 4.5 et 4.7 de la Recommandation régionale EMTR (DTE 284).
- Pour ne rien oublier, utilisez le tableau de suivi de votre entreprise ou celui au verso de cette fiche.





Prévenir les situations de travail isolé, les risques psychosociaux et autres risques spécifiques

Les mesures de prévention à vérifier

Opération/tâche	Mesures de prévention	✓
■ Travail isolé	<p>L'analyse doit être faite avec l'EU sur les conditions d'intervention. Les mesures mises en place doivent être définies en fonction des moyens disponibles :</p> <ul style="list-style-type: none">- surveillance organisationnelle,- DATI, (la procédure inclut la gestion des alarmes et l'organisation des secours)- intervention de 2 personnes notamment lors des visites techniques <p>Le plan de prévention sur site spécifique renseigne les mesures adaptées définies avec l'EU.</p>	
■ Agression	<p>Analyser lors de la rédaction du plan de prévention, respecter les procédures spécifiques au site.</p>	
■ Rayonnements non-ionisants	<p>Balisage des zones à rayonnement. Procédures d'intervention sur zones à risques.</p>	
■ Rayonnements ionisants	<p>Analyser lors de la rédaction du plan de prévention, respecter les procédures spécifiques au site.</p>	
■ Espace confiné	<p>Choisir les produits chimiques adaptés. Mesures de protection électrique adaptées (surveillance spécifique à définir lors de la rédaction du plan de prévention).</p>	